

FORMULAIRES EXCEL DE PRODUCTION D'ETAT D'ACOMPTE AUTOMATISES

I - Origine

Les formulaires ont été élaborés en février 2020 par le bureau de l'assistance et réglementation (BAR) du service achats et marchés (SAM) de la direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, suite à un modèle papier validé en 2018 par la direction du budget et des affaires financières (DBAF) et la paierie de la Nouvelle-Calédonie (direction des finances publiques Etat).

Ces formulaires automatisés ont été présentés aux directions du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- DBAF le 16 janvier 2020
- DITTT le 5 février 2020
- DAPM le 11 février 2020
- DAC NC le 18 février 2020
- DAVAR + Fond Nickel le 25 février 2020
- DITTT + Vice-Rectorat le 3 mars 2020

Puis validés par la DBAF et les représentants de la trésorerie NC le 25 février 2020.

Ils intègrent toutes les remarques, et souhaits fonctionnels évoqués lors de ces réunions.

Ils intègrent également des demandes de correction intervenues en mars 2020 (version 2).

Ainsi qu'une demande de pouvoir rajouter à la main l'indice ingénierie (ING) dans le tableau des indices utilisables pour les révisions / actualisations de prix en août 2020 (version 3).

A l'occasion de la version 3 ont été prévues dans le tableau des indices 4 lignes de plus pour d'autres indices additionnels, à compléter à la main.

II - Composants

Il existe 6 formulaires, correspondant aux cas les plus usuels qui peuvent se présenter :

1R - révision mono-indice

1A - actualisation mono-indice

2R - révision multi-indices

2A - actualisation multi-indices

3R - révision indice composite

3A - actualisation indice composite

III - Utilisation dans les marchés

Chacun de ces formulaires est destiné à :

- un lot lorsqu'il s'agit d'un marché en groupement conjoint, chaque lot avec son montant étant affecté à un titulaire de lot (avec d'éventuels sous-traitants) - il n'y a pas de décompte récapitulatif sur l'ensemble des lots (vu avec la Paierie : inutile) ;
- un marché affecté à un titulaire (avec d'éventuels sous-traitants) - effacer les mentions relatives au lot.

Le titulaire du marché, ou du lot peut être une entreprise seule ou un groupement d'entreprises solidaires (pas de montants affectés précisément à chaque cotraitant, et compte en banque unique).

Dans le cas d'un marché sans lot, passé avec un groupement d'entreprises à laquelle un montant bien précis est affecté contractuellement, il faut considérer chaque partie affectée comme un lot, dont le titulaire est le cotraitant en question.

IV - Paramètres et règles

Chacun de ces formulaires est paramétré comme suit :

0 - Paramétrage général de la logique de calcul

0.1 – conformément à la logique des états d'acompte :

- d'abord on calcule l'ensemble des sommes applicables au décompte (=montants à payer depuis le début de l'exécution du marché), de quelque nature que ce soit (avances, prestations exécutées, taxes, révision ou actualisation de prix, retenues de garantie, pénalités, etc...) à la date d'arrêt des prestations objet du décompte ;
- ensuite on effectue la différence de toutes ces sommes (décompte en cours) avec les sommes du décompte précédent, pour obtenir l'acompte à payer.

0.2 – en cas de sous-traitance :

- **(a)** on calcule ce qui concerne l'ensemble du marché (ou du lot s'il s'agit d'un état d'acompte propre à un lot) : décompte, acompte, taxes, révisions actualisation – *les deux feuilles concernées sont DEC (décompte) et EA (état d'acompte) ;*
- **(b)** on calcule ce qui concerne chaque sous-traitant : décompte, acompte, taxes, révisions actualisation – *chaque sous-traitant a une feuille équivalente à EA mais restreinte aux montants sous-traités qui le concernent : un état des sommes dues « ESD .n », n étant le n° d'apparition du sous-traitant ;*
- on déduit ce qui reste au titulaire en effectuant la soustraction (a) moins tous les (b) sous-traitants – *le titulaire a une feuille équivalente à EA mais restreinte aux montants qui lui restent après déduction des montants affectés à tous les sous-traitants : un état des sommes dues au titulaire « ESDT .0 ». Cet ESDT n'a pas d'annexe de calcul pour les révisions et actualisations, car ces montants sont calculées par différence entre ce qui concerne l'ensemble du marché (ou du lot) et ce qui concerne les sous-traitants.*
- Nota : les sous-traitants ne sont concernés ni par les pénalités, ni par la retenue de garantie.

0.3 - les résultats d'opération donnant des francs CFP sont arrondis à l'entier le plus proche (arrondi naturel), donc au franc le plus proche.

1 - Paramétrage général du fichier

- 1.1 - possibilité d'avoir de 0 à 12 sous-traitants => affichage adapté (lignes et feuilles masquées / démasquées)
- 1.2 - possibilité d'avoir de 1 à 3 taux de taxe différents => affichage adapté (lignes masquées / démasquées)
- 1.3 - pour les formulaires 2 et 3, possibilité d'avoir jusqu'à 10 indices différents, soit pour 10 situations différentes (formulaire 2), soit pour composer l'indice unique composite (formulaire 3) => affichage adapté (lignes masquées / démasquées)
- 1.4 - toutes les cellules en caractères bleus (remplies ou modifiées par l'utilisateur) ne sont pas verrouillées, toutes les autres cellules sont verrouillées (impossible d'ôter la protection de feuille sans mot de passe)
- 1.5 - Instructions précises en 10 étapes à respecter (possibilité d'imprimer les instructions) dans la feuille DEC

2 - Calculs et validations automatiques

- 2.1 - répétition automatique de tous les paramètres marché dans tous les documents, sauf le montant des taxes du marché (dans l'état d'acompte et dans les ESD)
- 2.2 - calcul automatique du montant des avances en fonction du % contractuel du marché (% différents entre titulaire et sous-traitants)
- 2.3 - fixation libre du % de sûretés (CB ou RG), mais indication du % maximal selon la D136 ou la D424, alarme (cellule rouge) lorsqu'on dépasse le % réglementaire
- 2.4 - choix d'être sous la D136 ou sous la D424 (important pour le % de sûreté)
- 2.5 - affichage d'alarmes visuelles (cellules en rouge) lorsque les montants contractuels sont dépassés, ou lorsque le montant restant au titulaire est négatif
- 2.6 - impossible d'entrer un montant d'exécution supérieur au montant contractuel

3 - Procédures automatisées

- 3.1 - remplissage automatique des colonnes "décompte précédent" (mise à zéro avant intégration du nouvel avancement)
- 3.2 - mise à jour automatique du tableau des indices BTP directement depuis le site de l'ISEE (si un masque de demande de login apparaît, faire "annuler", la procédure devrait continuer)
 Dans le tableau de la feuille « INDEX », sous les indices BTP, existent 5 lignes pour d'autres indices à remplir à la main (pas de macro) :
 - l'indice ING (remplir les valeurs à la main) ;
 - 4 autres indices suivant son choix (indiquer l'abréviation dans la colonne A, et les valeurs à la main).
- 3.3 - remplissage automatique des lignes du tableau de variation de prix
- 3.4 - remplissage au fur et à mesure de l'état récapitulatif des acomptes et du solde, en vue du DGD

4 - Variation des prix

- 4.1 - formule de révision $F=0.85xI/I_0+0,15$ - C=F-1 - choix de tronquer à la 4^e décimale, arrondi sup à la 3^e décimale, soit sur F, soit sur C.
- 4.2 - formule d'actualisation $F=I_a/I_0$ - C=F-1 - choix de tronquer à la 4^e décimale, arrondi sup à la 3^e décimale, soit sur F, soit sur C.

- 4.3 - actualisation : possibilité de régler le nombre de mois avant le mois de démarrage pour choisir le mois d'actualisation (rappel : habitudes = 2 mois, D424 = 3 mois)
- 4.4 - possibilité de ne pas appliquer les révisions/actualisations pour le titulaire (la D424 l'autorise à demander leur application au dernier décompte)
- 4.5 - possibilité de ne pas appliquer les révisions/actualisations pour chaque sous-traitant (en fonction de son acte de sous-traitance)
- 4.6 - nombre de lignes du tableau de variation de prix = 36 pour les formulaires 1 et 3 (un seul indice utilisé), et 99 pour le formulaire 2 (multi-indices), à masquer / démasquer manuellement

5 - Impression

- 5.1 - préparation automatique d'une mise en page pour impression recto-verso de toutes les pages utiles (les pages inutiles n'étant pas imprimées)
- 5.2 - choix de l'impression en couleur, ou en Noir et Blanc (N & B préconisé par la trésorerie lorsque l'impression papier est réutilisée en photocopie ou en scan, afin que le document soit lisible)
- 5.3 - malgré le verrouillage des feuilles, possibilité d'ajuster les hauteurs de ligne pour un meilleur affichage à l'impression
- 5.4 - lorsque le n° de décompte est "FINAL", mise en page avant impression, intégrant une feuille de garde "décompte général" récapitulant les étapes de signature du DGD conformément au CCAG travaux.

6 - Divers

- 6.1 - afin de permettre de passer d'un état d'acompte existant sur un autre modèle, à ce nouveau modèle, il est possible de modifier à la main les montants des tableaux de variation de prix (pas les formules), et le montant des décomptes précédents.
- 6.2 - la ligne "intérêts moratoires" du modèle initial a été supprimée.
- 6.3 - le recopiage des indices issus directement du site ISEE est considéré comme "indices définitifs" même si l'ISEE indique que les indices publiés le dernier mois peuvent encore être modifiés après vérification ; le recopiage des indices ISEE lors de l'état d'acompte qui suit, corrigera éventuellement les indices. Etant donné que les variations de prix sont calculées en cumulé, l'éventuelle mise à jour de ces indices sera implicitement prise en compte dans l'acompte (vu avec la paierie).
- 6.4 - les index à prendre en compte sont ceux en vigueur lors de l'établissement de l'état d'acompte.
- 6.5 - les éventuelles pénalités sont déduites de l'acompte par précompte ; le montant net de l'acompte (à comparer au paiement dans le compte bancaire) est donc bien égal au montant de l'acompte moins la RG moins les pénalités.
- 6.6 – lorsqu'une demande d'avance est faite par le titulaire ou un sous-traitant, il faut immédiatement élaborer un état d'acompte qui lui est propre, sans attendre la fin du mois, afin de lui attribuer un délai de mandatement propre.

Rappels :

- la demande d'avance est réputée être effective dès notification du marché (pour le titulaire), ou dès notification du marché, de l'avenant ou de l'acte spécial (pour le sous-traitant) ;
- sous le régime de la délibération n° 424 du 20 mars 2019, si une caution bancaire est exigée en contrepartie de l'avance, cette demande n'est acceptable que lorsque la caution est fournie : dans ce cas, l'état d'acompte propre à l'avance doit comporter comme date d'arrêt des prestations le jour de la fourniture de cette caution.

V – Recommandations lors de la première utilisation

Il convient de tester l'utilisation de ces formulaires sur au moins 1 cas réel d'états d'acompte déjà réalisés, pour comparer les résultats et confirmer que ces formulaires correspondent aux mêmes règles que celles de ces acomptes. Vérifier notamment dans le CCAP les règles de calcul à appliquer.

Il est impératif de respecter les instructions de la feuille DEC, l'ordre de déroulement des 10 étapes, et notamment de ne pas oublier la remise à zéro avant d'entrer tout nouvel avancement de nouveau décompte.

VI – Utilisation par un maître d'œuvre externe

Pour les services de l'administration qui doivent faire intervenir un maître d'œuvre externe, il est tout à fait envisageable de confier ces formulaires aux maîtres d'œuvre privés pour qu'ils élaborent les états d'acompte conformément au CCAG, compte tenu du verrouillage des cellules.

La méthode préconisée est la suivante :

- lorsque le maître d'œuvre remet les états d'acompte qu'il a élaborés, refaire les calculs avec votre propre formulaire pour voir s'ils concordent ;
- s'ils concordent, vérifier les calculs avec les moyens habituels (calculatrice, tableur ?) ;
- aller jusqu'au bout au moins d'un marché (DGD) ;
- ensuite, possibilité de procéder par sondage pour les autres opérations.

VII – Assistance, dépannage

En cas de problème, il est possible d'envoyer un email à l'adresse suivante, avec le fichier en question, après avoir bien vérifié que toutes les instructions ont été suivies, et en décrivant bien le problème dans le corps de l'email.

En cas de besoin d'une (re)présentation de ces formulaires, le demander à cette même adresse email. Il sera organisé une session de 2 heures à la DAPM, dès lors que le nombre de personnes demandeuses atteindra un effectif suffisant (15 personnes).

marchespublics.dapm@gouv.nc

Indiquer comme objet : « **Formulaires Excel automatisés états d'acompte** »

VIII – Déverrouillage

Les feuilles sont protégées afin que certaines cellules soient verrouillées et ne permettent aucune modification, ceci pour protéger les formules et structures des fichiers.

En cas de nécessité (insertion d'un logo, insertion d'un indice particulier (tests), etc...), il est possible de déprotéger l'ensemble du fichier.

Dans l'onglet « Affichage », cliquer sur « Macros » puis sur « Afficher les macros ».

Sélectionner la macro « deprotéger » et cliquer sur « Exécuter ».

Pour protéger à nouveau l'ensemble du fichier, il suffit de sélectionner la macro « protéger » et de cliquer sur « Exécuter ». Ceci est conseillé pour éviter tout incident due à une erreur de manipulation.